



Compte rendu de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des REMONTEES MECANIQUES et DOMAINES SKIABLES

du 17 juin 2020

Présents à la réunion en visio pour la délégation FO : Priscilla MARINI, Alain MATHIEU, Pierre FOLCHER, David LE GUEN, Eric BECKER.

A l'ordre du jour :

Sujets d'actualité :

1. Exploitation été et application des mesures sanitaires (CGT) (DSF).
2. Situation économique des stations et recours éventuel au prêt garanti par l'État (CGT).
3. Position DIRECCTE sur les demandes de reports d'embauche des contrats été, rappel de la reconduction (FO).
4. Activité partielle :
 - Application (CGT.)
 - Refus de certains employeurs de s'inscrire dans la démarche de l'activité partielle (FO).
 - Contrôle par les IRP de l'usage de l'activité partielle et du télétravail (FO).
 - Exploitation hiver prochain (création d'un groupe de travail paritaire pour élaborer différents scénarios en cas de persistance ou retour du COVID) (CGT).
5. Allocation chômage :
 - Demande des centrales syndicales auprès du ministère pour un retour au modèle de 2017 (FO) (DSF).
 - Communiqué commun pour abroger la réforme chômage (mesures mises en place en novembre dernier et deuxième volet applicable en septembre) (CGT.)
6. Fusion des branches et rapport Romain (CGT).

Sujets de négociation :

1. Suite réécriture CCN (CGT).
2. Accord apprentissage (DSF).
3. Préconisation CSSCT par la branche (FO).
4. Étalement prime de départ à la retraite (FO).
5. Délais préavis départ à la retraite Agents de maîtrise et Cadres saisonniers (FO).
6. Nouveaux métiers à lister dans la classification (FO).
7. Uniformisation des tests de langue par la création d'un CQP de branche (FO).

Questions diverses.

Exploitation et mesures sanitaires:

Pour la délégation CGT, les mesures sanitaires doivent être maintenues elle préconise le port de visières qui nous semble totalement inopérant hormis si une protection oculaire est nécessaire. Elles ne peuvent en aucun cas remplacer les masques.

Pour la DIRECCTE, des compléments d'information et de mise en œuvre sont en cours de rédaction.

Pour DSF, un guide de bonnes pratiques a été transmis pour info et améliorations aux deux organisations syndicales, seule la délégation FO a répondu, la modification demandée sur le port des gants a été prise en compte dans la rédaction finale.

Pour FO, le protocole proposé est suffisant et sera certainement revu par les services de l'état dans les jours à venir en fonction de l'évolution de la pandémie.

Situation économique :

Pour DSF, concernant le PGE, il est appliqué dans le cadre du plan tourisme. Des aides sont attribuées aux entreprises qui en font la demande, elles participent à l'allègement des postes à charges incompressibles. A contrario de ce qu'annonce la CGT, ce ne sont pas les plus petites entreprises qui font « les frais » du COVID, mais bien les plus grosses qui réalisent une part importante de leur CA alors que la plupart des autres ont fermé pour manque de neige. La saison d'hiver prochaine sera déterminante pour beaucoup de stations. La situation risque d'être dramatique pour certaines dans les 2 ou 3 ans à venir.

Reports d'embauche et reconduction :

La délégation FO interroge la DIRECCTE sur d'éventuelles demandes de reports d'embauche par des employeurs non respectueux de la CCN, aucune demande ne semble avoir été faite auprès de ses services. Des reports ont peut-être été pratiqués dans des entreprises concernées par la priorité de réembauchage, mais pas dans le cadre de la reconduction. DSF n'a pas connaissance de demandes de reports d'embauche et affirme que les stations ont respecté les termes de la CCN en matière de reconduction des contrats d'été. Nous insistons ayant reçu des plaintes d'IRP concernant ce sujet.

Activité partielle :

DSF se plaint que dans les Hautes Pyrénées, certaines stations ont vu leurs demandes rejetées par la DIRECCTE.

La DGT n'ayant pas officialisé de position sur ce sujet, il est possible que localement un doute puisse persister et engendrer des dysfonctionnements, le Dir adjoint de la DIRECCTE interrogera les services concernés.

FO précise que lors de ses nombreuses interventions et rencontres avec le ministère du travail, il n'a jamais été question de suppression de cette mesure, au contraire.

Nous rappelons que de nombreux saisonniers ont pu bénéficier de l'allongement de durée de l'activité partielle jusqu'au 15 avril grâce aux négociations de notre délégation (appuyées par DSF) en bi-latérale avec le ministère du travail en tout début de pandémie.

Usage du télétravail :

La délégation FO propose à DSF de communiquer avec les services RH afin que soit étudiée et contrôlée, par les IRP, la pratique du télé travail dans les entreprises, ce qui leur est fréquemment refusé. DSF dit ne pas être concerné par un problème purement local qui ne relève pas de la branche. La DIRECCTE précise que le CSE doit obligatoirement être informé. Le refus entraînerait un délit d'entrave. Nous regrettons la position de DSF, une circulaire serait moins préjudiciable qu'un recours à l'entrave.

Exploitation hivernale :

La CGT préconise la création d'un groupe de travail œuvrant sur les conditions de travail et d'exploitation pour l'hiver prochain dans le cas d'un retour éventuel de la pandémie. DSF n'en voit pas la nécessité, des dispositions ont été officialisées et rendues obligatoires par l'Etat, des mesures de déconfinement ont également été décrétées, déclinées et adaptées aux remontées mécaniques. Il nous semble impossible de prévoir ce que pourrait être la saison d'hiver prochaine et le retour d'un virus qui pourrait avoir muté. Travailler à la mise en place par anticipation de mesures qui pourraient s'avérer totalement inappropriées ne nous paraît pas opportun avec une période de surveillance de 4 mois à compter du 10 juillet.

Chômage.

Nous informons les membres de la commission que notre délégation est au cœur de cette négociation, en effet, nous étions sur ce sujet, en bi-latérale avec le ministère du travail au début de la pandémie, ce qui nous a permis de continuer à œuvrer afin de trouver une solution dès la sortie de crise.

A cette heure, suite à nos revendications, prises en compte par le ministère du travail, nous pouvons attendre un retour à 4 mois pour l'obtention au chômage ainsi qu'une aide substantielle aux saisonniers privés de tous moyens de subsistance. Sans rétro-pédalage de l'exécutif sur ce sujet, un grand nombre de saisonniers pourrait envisager une reconversion engendrant une pénurie de compétences au sein des stations.

La CGT demande la rédaction d'une déclaration commune sur le sujet et envisage un mouvement de contestation début juillet.

Il nous semble plus opportun de continuer de mettre la pression sur les ministères, un rendez-vous est prévu à Matignon avec notre délégation pour la fin du mois.

Fusion des branches.

Le rapport RAMAIN de fusion des branches, bien qu'élaboré, n'est toujours pas en cours d'application, ni même de discussion au niveau ministériel. Il ne nous paraît pas nécessaire d'anticiper la mise en œuvre d'un projet qui n'est pas d'actualité.

Réécriture à droit constant de la CCN :

L'avancement des travaux bloqués par la pandémie est en cours de reprise, une version consolidée reprenant nos précédentes résolutions devrait nous parvenir courant juillet pour une réunion de travail le 24/07.

Apprentissage :

DSF rencontre des difficultés de communication avec l'OPCO EP qui ne consent aucune aide ou conseil sur ce sujet.

Il est impérieux de remettre à jour la CCN pour application des dernières dispositions légales. Nous prévoyons d'y travailler cet été.

Préconisation généralisation CSSCT :

La délégation patronale, à la demande de FO, s'était positionnée pour une généralisation des CSSCT à l'ensemble de la profession par la signature d'un accord le préconisant. DSF accepte de l'intégrer lors de la rédaction de la CCN. La CGT demande une déclaration commune, FO préfère une préconisation inscrite dans le marbre plutôt qu'un simple courrier.

Prime de départ à la retraite :

Cette revendication FO, faite lors de précédentes réunions, avait reçu un accueil favorable en effet, nous souhaiterions que la 1^{ère} tranche de majoration égale à 12,5% soit élargie de 60 à 62 ans et que la dégressivité s'applique ensuite jusqu'à 67 ans. DSF en étudie l'impact et nous répondra lors de la prochaine paritaire. Nous estimons que la charge en est réduite puisque la majorité des salariés ne prennent plus leur retraite à 60 ans.

Délais de préavis pour le départ à la retraite d'un AM/cadre saisonnier:

DSF accepte de réduire la durée du préavis à 3 mois.

Nouveaux métiers :

Le sujet sera abordé lors de la prochaine paritaire.

Tests de langue :

DSF refuse d'en uniformiser le niveau. Il est en outre impossible légalement de créer un CQP, les critères de professionnalisation n'étant pas requis pour des salariés ne pratiquant qu'occasionnellement. Nous regrettons cette décision qui engendre des inégalités d'attribution d'une prime conventionnelle.

Questions diverses :

A la question de la CGT sur son évaluation du télétravail, DSF répond que cela a globalement bien fonctionné bien que compliqué dans sa mise en œuvre et nettement plus fatigant. Certaines entreprises le maintiendront quelques temps encore à raison d'une journée par semaine.

La prochaine CPPNI est prévue le 24 juillet.